

Validation des Acquis Personnels et Professionnels (VAPP)

Public

Toute personne (salariée, bénévole, demandeur d'emploi...) **ayant un projet de reprise d'études sans avoir le titre requis et possédant une expérience** (études, expériences professionnelles, acquis personnels) **en lien avec le diplôme visé**.

A noter : il n'y a pas de durée minimum concernant l'expérience mais il faut être âgé d'au moins 20 ans et avoir interrompu les études depuis au moins deux ans voire 3 ans en cas d'échec au diplôme visé.

Objectifs

Le dispositif de Validation des Acquis Personnels et Professionnels (VAPP) s'adresse aux personnes désireuses de reprendre leurs études sans démarrer au niveau de formation initiale qui est le leur. Ex : entreprendre une formation en Master sans avoir le titre Licence.

Ce dispositif n'est pas diplômant. Une décision favorable est une dispense de titre mais ne vous rend pas titulaire du diplôme dont il vous dispense.

Il s'agit pour la commission pédagogique d'évaluer votre capacité à suivre la formation envisagée par le biais d'un dossier écrit.

Procédure / Organisation

- Consulter l'offre de formation de notre université (entrer dans le détail des programmes)
- Cibler un diplôme en lien direct avec votre parcours (formation et expérience)
- Demander un pré-avis auprès du responsable du diplôme en lui envoyant un CV et une lettre de motivation.
- En cas de pré-avis favorable, demander un dossier VAPP (iut-roanne-fc@univ-st-etienne.fr) et s'inscrire à une réunion d'information collective sur la reprise d'études.
- Participer à une réunion d'information collective pour connaître les tarifs et les démarches liées à la reprise d'études.
- Renseigner puis déposer le dossier de VAPP (il ne s'agit pas d'un simple dossier administratif mais d'un vrai travail de réflexion et d'écriture sur son parcours en lien avec le diplôme)
- Attendre l'avis de la Commission Pédagogique (entretien facultatif)

Validation

- **Modalités de validation** : sur la base d'un dossier écrit éventuellement assorti d'un entretien.
- **Type de validation** : refus ou autorisation d'inscription à une formation (avec ou sans réserve).
Un **avis favorable** correspond à une autorisation d'inscription dans notre université sur le niveau du diplôme visé (sauf entretien ou sélection obligatoire).
Un **avis défavorable** peut être assorti de conseils de réorientation.
- **La décision de la commission est valable 1 an dans notre université sur le niveau de diplôme visé.**

Equipe pédagogique

- Une responsable pour vous accompagner administrativement.
- Un réseau d'enseignants universitaires participant au positionnement en amont du dossier et aux commissions pédagogiques.

Calendrier

- A partir de janvier : retirer le dossier VAPP
- Jusqu'à fin mai : construction et rédaction du dossier VAPP
- Fin juin – début septembre : commissions pédagogiques et réponse au candidat

Tarif

- **Gestion administrative** : 200 €

En parallèle, **n'oubliez pas de déposer dans les délais** :

- Votre demande de congé de formation si vous êtes salarié (4 mois avant le début de la formation) ou votre attestation d'inscription à un stage de formation si vous êtes demandeur d'emploi (avant le début de la formation).
- Votre dossier de candidature à la formation souhaitée le cas échéant (informations à prendre auprès du secrétariat concerné)

Pour rappel, renseignez-vous également sur les démarches et tarifs liés à votre reprise d'études en formation continue auprès de notre service. Des réunions d'informations sur la reprise d'études sont organisées de mai à juillet chaque année.

Contact

Christelle PAVET Responsable du Pôle Scolarité – Formation Continue

Tél : 04 77 44 89 17

Mail : iut-roanne-fc@univ-st-etienne.fr

<https://iut-roanne.univ-st-etienne.fr>